



MÉMOIRE

DÉPOSÉ PAR LE RÉSEAU
ACCORDERIES DANS LE CADRE DES
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES
2025-2026

RÉSEAU
Accorderie

Le présent mémoire s'adresse à M. Eric Girard,
ministre des Finances

MÉMOIRE
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2025-2026

📍 160, rue Saint-Joseph Est,
Québec (QC) G1K 3A7

☎ 418.524.2597

✉ reseau@accorderie.ca

💻 www.accorderie.ca

PERSONNE
CONTACT

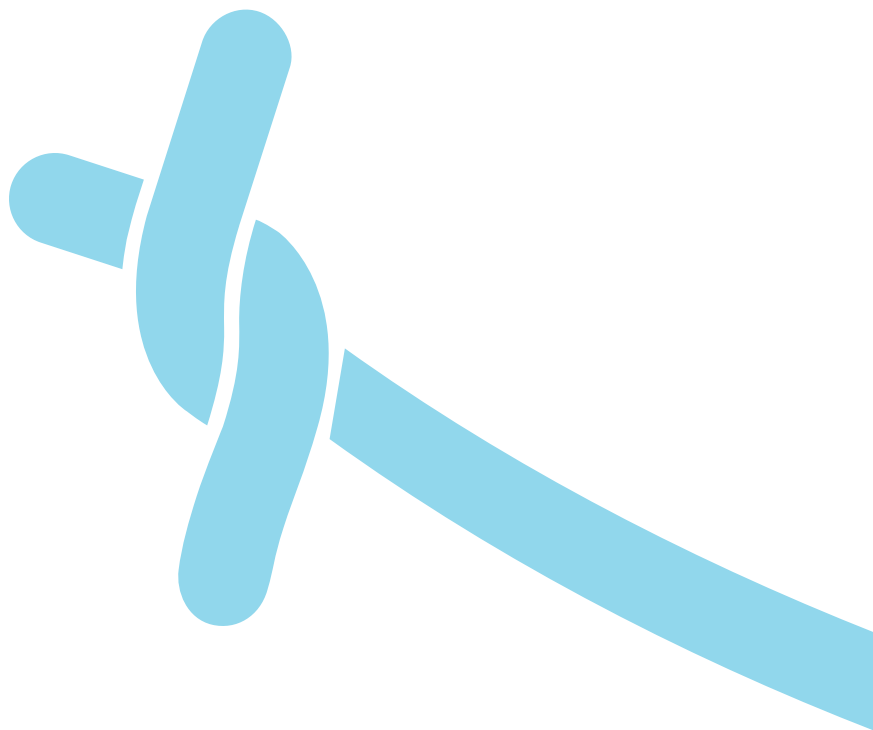
Nadia Mohammed-Azizi
Directrice générale

✉ nadia.ma@accorderie.ca



TABLE DES MATIÈRES

Le Réseau Accorderie	4
Portrait des Accordeur.e.s	5
Notre modèle	6
Un contexte économique qui accentue la précarité des personnes vulnérables	7
Une annonce historique	8
Recommandations	9



LE RÉSEAU ACCORDERIE

Créé en 2006, le Réseau Accorderie a pour mission d'agir pour la transformation sociale en accompagnant le développement des Accorderies, en les soutenant dans leurs activités, en représentant leurs intérêts et en défendant leur mission. Innovation sociale québécoise reconnue à l'international, les Accorderies luttent contre la pauvreté et l'exclusion sociale depuis 2002. Les Accorderies utilisent l'échange de services dans une perspective de solidarité, de coopération et de plus grande justice sociale afin d'éliminer la pauvreté et briser l'isolement des personnes marginalisées en valorisant leurs compétences et leurs talents.

Le Réseau compte actuellement 12 Accorderies et un peu plus de 3 850 membres à travers le Québec. Les services échangés entre les membres sont très variés : comptabilité, gardiennage, aide à l'emploi, transport et covoiturage, entretien et travaux manuels, aide aux devoirs, cuisine et préparation de mets, conseils informatiques, initiation à une langue, répit pour mères, etc.

Par ailleurs, à l'automne 2022, le Réseau Accorderie est devenu membre officiel du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), puis à l'automne 2023, du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Mission

Le Réseau Accorderie a été créé en 2006 en ayant pour mission d'agir pour la transformation sociale en accompagnant le développement des Accorderies, en les soutenant dans leurs activités, en représentant leurs intérêts et en défendant leur mission de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Plus spécifiquement, le mandat du Réseau Accorderie est de :

- Fournir des services communs tels que la plateforme informatique pour les échanges de services (espace membre) et le site Internet mis à la disposition de toutes les Accorderies ;
- Faciliter le transfert de connaissances et d'expertises ;
- Animer la co-construction et la coopération entre les Accorderies et le Réseau ;
- Favoriser et accompagner l'émergence et le démarrage de nouvelles Accorderies ;
- Représenter l'ensemble des Accorderies sur les plans provincial, national et international ;
- Assurer le respect des principes fondamentaux définis dans la Charte des Accorderies.

Vision

Un modèle Accorderie reconnu, des Accorderies dynamiques et solidaires, un Réseau fort et présent dans toutes les régions du Québec.

Valeurs

- Justice sociale
- Solidarité
- Inclusion sociale
- Entraide
- Coopération

PORTRAIT DES ACCORDEUR.E.S



49 %
sont des
personnes
vivant seules



35 %
sont des
personnes âgées
de plus de 65 ans

Plus de

3 850

Accordeur.e.s



74 %
sont des femmes



14 %
sont des
personnes issues
de l'immigration

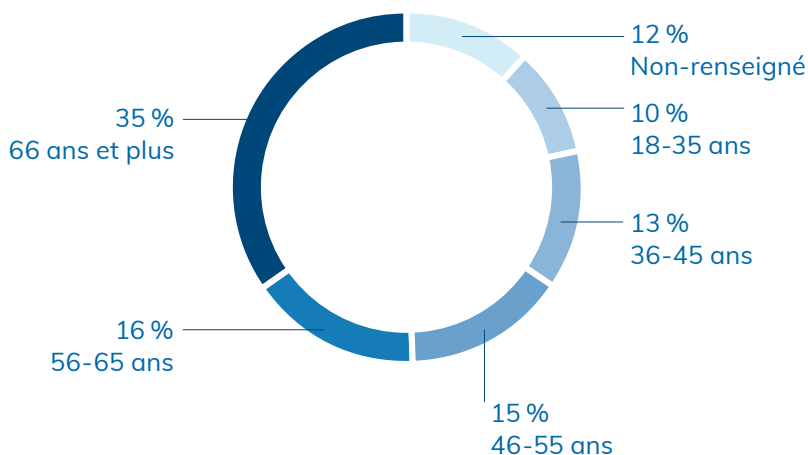


20 % ont un revenu familial
annuel de moins de
20 000 \$



8 %
Sont à la
tête d'une
famille monoparentale

ÂGE DES ACCORDEUR.E.S



NOTRE MODÈLE

L'Accorderie met en place un réseau d'échange de services entre tous les individus intéressés à joindre le système de L'Accorderie en favorisant la mixité sociale (âge, sexe, culture, revenu). L'Accorderie fait appel aux talents, aux habiletés et aux connaissances de ses membres. La monnaie d'échange est le temps. Les heures des membres, appelés Accordeur.e.s, ont toute la même valeur, peu importe le service échangé. Certaines Accorderies organisent aussi de l'échange collectif, tel que des groupes d'achats et du crédit solidaire – petits prêts à la consommation. L'échange associatif, quant à lui, permet aux Accordeur.e.s de dédier du temps pour appuyer le fonctionnement de l'Accorderie.

L'Accorderie contribue à l'amélioration de l'estime de soi grâce à la valorisation des talents et des habiletés de chacun.e. Elle favorise la participation à un réseau social ouvert et solidaire, renforce le tissu social et le sentiment d'appartenance et facilite l'intégration des nouveaux arrivants.

L'Accorderie stimule favorablement le développement du pouvoir d'agir des membres puisqu'elle leur permet d'améliorer eux-mêmes leurs conditions de vie et, surtout, de sortir de leur isolement.

Aussi, l'Accorderie améliore la qualité de vie de ses membres en leur donnant accès à des services que plusieurs ne pourraient s'offrir autrement et à des aliments de qualité à prix réduit grâce au groupe d'achats.

Une Accorderie naît de l'initiative de gens et d'organismes du milieu où elle s'implante. Un ancrage fort contribue à sa pertinence et à sa pérennité.



Les types d'échanges au sein des Accorderies

ÉCHANGES INDIVIDUELS

Échanges entre deux membres ou entre un membre et un petit groupe de membres.

ÉCHANGES COLLECTIFS

Services d'intérêt général pour les Accordeur.e.s, par exemple, groupe d'achats et crédit solidaire.

ÉCHANGES ASSOCIATIFS

Rémunération en temps pour la participation des Accordeur.e.s au fonctionnement de l'Accorderie.



UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE QUI ACCENTUE LA PRÉCARITÉ DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le Québec fait face à plusieurs crises économiques majeures, telles que la pénurie de logements abordables et la hausse du coût de la vie, qui affectent particulièrement les populations vulnérables. La crise du logement pousse de nombreuses personnes dans des situations précaires, avec des loyers de plus en plus inaccessibles, tandis que l'inflation a réduit le pouvoir d'achat de l'ensemble des ménages, en particulier ceux à faible revenu.

Comme le précise le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), les organismes communautaires notent une augmentation impressionnante des problématiques sociales sur le terrain. Selon le RQ-ACA : « Le constat est clair : le filet social se désagrège et nous assistons à un recul grandissant de la justice sociale, notamment au niveau des inégalités socio-économiques et de l'accès à des services publics gratuits, universels et de qualité ». De fait, « l'écart entre les besoins des organismes communautaires autonomes de première ligne et le financement gouvernemental ne cesse de croître ».

Dans ce contexte, l'action communautaire autonome s'avère essentielle pour répondre aux besoins des personnes vulnérables. En effet, les organismes communautaires sont un acteur essentiel pour la société québécoise, alors qu'ils arrivent à rejoindre efficacement les clientèles vulnérables et à leur offrir des services gratuitement. Lorsqu'on les compare aux secteurs publics et privés, ils arrivent à en faire plus avec moins.

Cette force prend toute son importance dans le contexte budgétaire actuel. Après un déficit de 11 milliards de dollars en 2023-24, le gouvernement du Québec s'apprête à faire des choix difficiles pour revenir à l'équilibre budgétaire.

D'emblée, le Réseau Accorderie émet donc les deux constats suivants :

- 1 Le secteur communautaire est un allié de premier plan pour assurer une offre de services essentiels pour les populations les plus marginalisées.
- 2 Le gouvernement a tout à gagner à augmenter l'enveloppe dédiée au secteur communautaire.

Par le fait même, nous profitons de l'occasion pour appuyer officiellement les mémoires que le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) et le Collectif pour un Québec sans pauvreté déposeront dans le cadre des présentes consultations prébudgétaires 2024-2025.

Le RQ-ACA recommande notamment que le gouvernement du Québec investisse 2,6 milliards \$ supplémentaires pour le financement à la mission des organismes d'action communautaire autonome, et ce, par l'entremise de ses différents ministères et organismes gouvernementaux. Nous appuyons cette demande.

UNE ANNONCE HISTORIQUE

Après des années de démarches et de représentations, les Accorderies ont enfin été reconnues en tant qu'organismes d'action communautaire autonome à vocation multisectorielle par le gouvernement du Québec, ouvrant la voie à de nouvelles possibilités de financement.

Dans cette foulée, en mai 2024, le gouvernement a annoncé avoir accordé une aide financière de 483 949 \$ sur deux ans et demi à l'Accorderie de Shawinigan et à l'Accorderie de l'Estrie-Ouest, en tant qu'organismes communautaires à vocation multisectorielle, dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027. Les deux organismes peuvent ainsi compter sur un financement lié à leur mission.

Ce soutien financier constituait un jalon important pour le Réseau Accorderie, dont les membres ont depuis trop longtemps du mal à trouver leur place dans les programmes gouvernementaux, limitant leur accès à une source de financement stable et prévisible.

En conférence de presse à Shawinigan, la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, Chantal Rouleau, affirmait avoir eu un coup de cœur pour le modèle des Accorderies. Nous espérons qu'il s'agissait d'un premier pas vers d'autres bonnes nouvelles.



« Les Accorderies incarnent l'entraide et la solidarité, des valeurs fondamentales au cœur de nos communautés. Elles témoignent d'une véritable économie de partage où chaque échange, qu'il soit individuel, collectif ou associatif, représente une occasion enrichissante. Que ce soit en offrant des conseils dans son domaine d'expertise, de l'aide dans l'apprentissage d'une langue, des services d'entretien paysager ou des services de gardiennage, ces échanges transcendent la simple transaction financière pour créer des liens authentiques et nourrir le dynamisme de notre collectivité. »

– Chantal Rouleau

Ministre responsable de la Solidarité sociale
et de l'Action communautaire

RECOMMANDATIONS

1. Que le gouvernement accorde un financement de 200 000 \$ / année, par Accorderie, afin d'assurer leur pérennité et maximiser leur impact au sein des communautés

2. Que le gouvernement accorde un financement récurrent de 300 000 \$ année pour soutenir la mission du Réseau Accorderie

Pour que les organismes d'action communautaire autonome puissent réaliser pleinement leur mission de transformation sociale et solidifier leur capacité d'agir à travers des conditions de travail décentes, ils ont besoin d'un financement stable sous la forme d'un soutien à la mission globale. Nous rejoignons, à cet effet, les propos du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) :

« En raison de l'insuffisance du financement gouvernemental à la mission, les organismes doivent consacrer du temps précieux à la recherche d'autres sources qui se traduisent souvent en financement par projets. Or, ce type de financement est grandement énergivore en termes de reddition de comptes et crée une instabilité pour les équipes de travail. Il ne permet pas par ailleurs l'agilité nécessaire pour agir de manière efficace et adaptée pour répondre aux besoins singuliers des communautés dans lesquelles les organismes sont ancrés, notamment en contexte de crise. »

« Notre gouvernement investit massivement dans les organismes communautaires. L'Accorderie de l'Estrie-Ouest joue un rôle important pour des citoyens de l'Estrie en misant sur les échanges et le partage entre les gens. Les sommes qui lui sont accordées lui permettront de contribuer à l'inclusion sociale et à la lutte contre la pauvreté. Je suis très fier de pouvoir encourager ces pratiques à Granby. »

– François Bonnardel
Ministre de la Sécurité publique,
ministre responsable de la région
de l'Estrie et député de Granby

Un financement de base pour toutes les Accorderies...

Comme nous l'évoquions plus haut, le gouvernement du Québec a procédé à une annonce historique, en 2024, en octroyant un financement à la mission à deux premières Accorderies. Cette reconnaissance a engendré beaucoup de fierté au sein du Réseau Accorderie, en plus de générer un impact structurant dans les deux régions concernées. On constate un engouement renouvelé pour notre modèle, si bien que des discussions sont en cours en vue de l'ouverture de nouvelles Accorderies dans diverses régions du Québec.

Les Accorderies de Shawinigan et de l'Estrie-Ouest recevront chacune un montant de 96 400 \$ par année, pour 2 ans et demi, afin de couvrir leurs activités. Il s'agit, on le répète, d'un pas important dans la bonne direction. Or, pour assurer la viabilité du modèle Accorderie dans le temps, ce financement devrait être :

1. bonifié pour tenir compte des besoins réels des organismes,
2. étendu à l'ensemble des Accorderies à travers le Québec et
3. pérennisé dans le temps.

En ce sens, nous recommandons l'octroi d'un financement à la mission de base de 200 000 \$ par Accorderie. Ce financement serait utilisé pour assumer les frais de bases des Accorderies et surtout, pour assurer l'embauche de deux ressources à temps complet par Accorderie, ce qui permettrait la pérennité de l'offre de services.

...et pour le Réseau Accorderie

Depuis sa création, le Réseau Accorderie a pu bénéficier de financement par projets du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), mais n'a jamais obtenu de soutien à la mission du gouvernement du Québec. Il tire son financement essentiellement de source privée, notamment des fondations.

Nous estimons qu'un financement de 300 000 \$ / année permettrait au Réseau d'appuyer adéquatement les initiatives prometteuses des Accorderies qui répondent aux besoins et aux intérêts de leurs membres, en plus de favoriser le démarrage de nouvelles Accorderies dans d'autres régions du Québec.

Ces besoins sont tirés de nos prévisions budgétaires et prennent en compte les [Seuils planchers de l'ACA — Méthode de calcul commune pour les besoins de financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome \(octobre 2022\)](#)¹. Au total, nos demandes se chiffrent à 2,5 millions \$ par année.

IMPACT FINANCIER DE NOTRE DEMANDE

Accorderies	Financement actuel	Financement demandé	Différence
10	0 \$	200 000 \$	2 000 000 \$
2	96 400 \$	200 000 \$	207 200 \$
Réseau	0 \$	300 000 \$	300 000 \$
TOTAL			2 507 200 \$

Un financement équitable

Deux Accorderies sont incorporées comme coopérative de solidarité, car c'est ce qui se prêtait le mieux à leur réalité locale et à leurs besoins. Il importe de noter que le statut juridique choisi ne change en rien l'impact majeur de ces organisations sur leur communauté respective. Ces coopératives ont aussi fait le choix de s'interdire la ristourne et sont donc également sans but lucratif.

Malgré tout l'apport de ces organisations à la société québécoise, les coopératives du Réseau Accorderie sont malheureusement exclues d'emblée des programmes de subventions auxquels ont droit les Accorderies OBNL, et ce, malgré le caractère résolument sans but lucratif de plusieurs d'entre elles.

En ce sens, nous souhaitons que ces deux Accorderies ayant fait le choix de la structure de coopérative de solidarité aient accès aux mêmes avantages que celles qui ont opté pour le modèle OBNL.



1 À titre explicatif : « Les seuils planchers correspondent aux montants revendiqués pour le financement gouvernemental en appui à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome, excluant les deux autres modes de financement prévus par la Politique (ententes de services et projets). Les seuils planchers communs constituent ce que devrait être la participation minimale du gouvernement du Québec aux frais généraux (infrastructure de base et ressources humaines) et aux frais liés à la réalisation de la mission globale des organismes d'action communautaire autonome, incluant les activités liées à sa vie associative et à la vie démocratique, dans des conditions satisfaisantes pour les équipes de travail et les personnes rejointes. » (p.2)



12 ACCORDERIES PRÉSENTES DANS 8 RÉGIONS DU QUÉBEC

- 01** Accorderie de la Matapédia,
Accorderie de Rimouski-Neigette
Bas-Saint-Laurent
- 03** Accorderie de Québec
Capitale-Nationale
- 04** Accorderie de Shawinigan
Mauricie
- 05** Accorderie des monts et des lacs,
Accorderie de l'Estrie-Ouest
Estrie
- 06** Accorderie de Rosemont,
Accorderie de Montréal-Nord,
Accorderie de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Montréal
- 09** Accorderie de la Manicouagan
Côte-Nord
- 14** Accorderie Les Moulins
Lanaudière
- 16** Accorderie de Longueuil
Montérégie



Atelier sur les
plantes médicinales

📍 160, rue Saint-Joseph Est,
Québec (QC) G1K 3A7

☎ 418.524.2597

✉ reseau@accorderie.ca

💻 www.accorderie.ca

R É S E A U
Accorderie 